

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUIN 2020

Nombre de membres – Afférents au Conseil municipal : 19 – En exercice : 19 – Présents : 19

L'an deux mil vingt, le onze juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la salle du Mille-Clubs – 10A rue d'Anjou, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 5 juin 2020.

Etaient présents : Jean-Paul Forveille, Céline Cottereau, Christophe Delogé, Nathalie Chartier, Philippe Houdu, Nicole Planchenault, Jean-Marie Chauveau, Jean-Yves Tarot, Florence Michel, Pascal Paillard, Stéphanie Boulay, Hugo Santos, Jérôme Legrand, Alexandra Aubert, Caroline Delaval, Anne Poilane, Julie Marsollier, Guillaume Cousin, Matthieu Talois.

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Christophe Delogé

DEROULEMENT DE LA SEANCE A HUIS CLOS

DCM2020_06_D_14

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et aux règles de distanciation sociale, M. le Maire propose au Conseil municipal que le déroulement de la séance se fasse à huis clos.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

// APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MAI 2020

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020 qui leur a été transmis.

PROPOSITION : S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020.

2/ DOSSIER CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERI/EXTRASCOLAIRE

➔ AVENANT AUX MARCHES

AVENANT N° 01 – LOT 03 – ETANCHEITE – ENTREPRISE SBEM

DCM2020_06_D_01

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 03 – Etanchéité – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise SBEM – 9 rue du Chatellier – 53940 Saint-Berthevin, doivent être modifiées suite à la suppression d'accessibilité à la terrasse support bac acier autoprotégée.

Le montant des travaux à déduire s'élève à 332,22 € HT (398,66 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 18 951,01 € HT
Et est ramené à **18 618,79 € HT avec l'avenant n° 01**, soit 22 342,55 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la prise en compte de la suppression d'accessibilité à la terrasse support bac acier autoprotégée, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	18 951,01 €
Avenant n° 01	- 332,22 €
Montant HT	18 618,79 €
TVA 20 %	3 723,76 €
Montant TTC	22 342,55 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

AVENANT N° 02 – LOT 08 – ELECTRICITE – ENTREPRISE ISOLEC

DCM2020_06_D_02

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 08 – Electricité – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise

ISOLEC –32 rue Robert Vauxion – 53000 Laval, doivent être modifiées suite à des travaux complémentaires pour le bon fonctionnement du chantier.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 925,09 € HT (1 110,11 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 23 800,00 € HT
Et est porté à 24 515,25 € HT avec l'avenant n° 01, soit 29 418,30 € TTC
Et est porté à **25 440,34 € HT avec l'avenant n° 02**, soit 30 528,41 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la nécessité de réalisation de ces travaux complémentaires, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	23 800,00 €
Avenant n° 01	715,25
Avenant n° 02	925,09
Montant HT	25 440,34 €
TVA 20 %	5 088,07 €
Montant TTC	30 528,41 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

AVENANT N° 01 – LOT 09 – PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VMC – ENTREPRISE SARL LGP

DCM2020_06_D_03

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 09 – Plomberie/Chauffage/VMC – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise SARL LGP – 6 boulevard Ampère – ZI des Touches – 53000 Laval, doivent être modifiées suite à des travaux complémentaires pour le bon fonctionnement du chantier.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 194,82 € HT (233,78 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 39 850,00 € HT
Et est porté à **40 044,82 € HT avec l'avenant n° 01**, soit 48 053,78 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la nécessité de réalisation de ces travaux complémentaires, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	38 850,00 €
Avenant n° 01	194,82
Montant HT	40 044,82 €
TVA 20 %	8 008,96 €
Montant TTC	48 053,78 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

AVENANT N° 03 – LOT 01 – MAÇONNERIE – ENTREPRISE SARL MJDC MEIGNAN

DCM2020_06_D_04

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 01 – Maçonnerie – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise SARL MJDC MEIGNAN – 31 chemin de la Guesnardière – 53200 Château-Gontier sur Mayenne, doivent être modifiées suite à des travaux complémentaires pour le bon fonctionnement du chantier.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 6 485,80 € HT (7 782,96 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 152 000,00 € HT
 Et est porté à 161 232,15 € HT avec l'avenant n° 01, soit 193 478,58 € TTC
 Et est porté à 164 232,15 € HT avec l'avenant n° 02, soit 197 078,58 € TTC
 Et est porté à **170 717,95 € HT avec l'avenant n° 03**, soit 204 861,54 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la nécessité de réalisation de ces travaux complémentaires, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	152 000 €
Avenant n° 01	9 232,15
Avenant n° 02	3 000,00
Avenant n° 03	6 485,80
Montant HT	170 717,95 €
TVA 20 %	34 143,59 €
Montant TTC	204 861,54 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

**AVENANT N° 01 – LOT 07 – CLOISONS SECHES/PLAFONDS SUSPENDUS –
ENTREPRISE SARL MF2P**

DCM2020_06_D_05

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 07 – Cloisons sèches/Plafonds suspendus – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise SARL MF2P – 27 rue Félix Marchand – Saint-Fort – 53200 Château-Gontier sur Mayenne, doivent être modifiées suite à des travaux complémentaires pour le bon fonctionnement du chantier.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 1 872,71 € HT (2 247,25 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 43 280,79 € HT
Et est porté à **45 153,50 € HT avec l'avenant n° 01**, soit 54 184,20 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la nécessité de réalisation de ces travaux complémentaires, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	43 280,79 €
Avenant n° 01	1 872,71
Montant HT	45 153,50 €
TVA 20 %	9 030,70 €
Montant TTC	54 184,20 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

**AVENANT N° 01 – LOT 11 – PEINTURE/REVETEMENTS MURAUX/SOLS SOUPLES –
ENTREPRISE GERAULT**

DCM2020_06_D_06

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et P. HOUDU

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations du lot n° 11 – Peinture/Revêtements muraux/Sols souples – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec l'entreprise GERAULT – 6 boulevard Ampère – ZI des Touches – 53000 Laval, doivent être modifiées suite à la suppression de la prestation revêtements muraux dans la partie non aménagée 1 et 2 à l'étage.

Le montant des travaux à déduire s'élève à 2 365,30 € HT (2 838,36 € TTC).

Le prix global et forfaitaire du marché de travaux est de 19 505,26 € HT
Et est ramené à **17 139,96 € HT avec l'avenant n° 01**, soit 20 567,95 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la prise en compte de la suppression de la prestation revêtements muraux dans la partie non aménagée 1 et 2 à l'étage, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	19 505,26 €
Avenant n° 01	- 2 365,30 €
Montant HT	17 139,96 €
TVA 20 %	3 427,99 €
Montant TTC	20 567,95 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

AVENANT N° 01 – MISSION COORDINATION SPS

DCM2020_06_D_07

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs péri/extrascolaire à Loigné sur Mayenne, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en cours de chantier, les prestations de la mission de coordination SPS – qui ont fait l'objet d'un marché passé avec la société APAVE Nord-Ouest – 43 boulevard Winston Churchill – 72058 Le Mans Cédex, doivent être modifiées suite à des interventions complémentaires dues à la crise sanitaire COVID 19.

Le montant des prestations complémentaires s'élève à 183,75 € HT (220,50 € TTC).

Le prix global et forfaitaire de la mission de coordination SPS est de 1 801,67 € HT
Et est porté à **1 985,42 € HT avec l'avenant n° 01**, soit 2 382,50 € TTC

Les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

PROPOSITION : Compte tenu de la nécessité d'interventions complémentaires dues au COVID 19, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir cet avenant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<i>RECAPITULATIF</i>	
Marché de base	1 801,67 €
Avenant n° 01	183,75 €
Montant HT	1 985,42 €
TVA 20 %	397,08 €
Montant TTC	2 382,50 €

- de l'autoriser (ou son représentant) à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

➔ EQUIPEMENTS MOBILIER ET INFORMATIQUE

DCM2020_06_D_08

RAPPORTEURS : C. COTTEREAU – JY TAROT

EXPOSE : M. le Maire présente au Conseil municipal les décisions prises par la précédente assemblée municipale concernant la proposition d'aménagement intérieur retenue d'une part pour l'accueil péri/extrascolaire et d'autre part pour la bibliothèque, en matière d'équipement mobilier et informatique.

De petites modifications devant être prises en compte depuis cette décision pour le bon fonctionnement de la structure (DCM 2020-03-D-02 en date du 04/03 2020), M. le Maire soumet à nouveau le dossier à l'approbation du Conseil municipal.

1/ Aménagement intérieur de l'accueil péri/extrascolaire :

- Achat de mobilier auprès de la société DPC de Bressuire (79), pour un montant total de 3 579,76 € HT ;
- Achat de matériel informatique (ordinateurs, vidéo projecteur, tableau blanc...) auprès de la société Electro System de Craon (53) pour un montant total de 3 211,93 € HT ;
- Achat d'un photocopieur auprès de la société Konica Minolta de Saint-Grégoire (35) pour un montant de 3 378,46 € HT ;

Soit un montant global de 10 170,15 € HT pour l'équipement mobilier et informatique de l'accueil péri/extrascolaire.

2/ Aménagement intérieur de la bibliothèque :

- Achat de mobilier auprès de la société DPC de Bressuire (79) pour un montant total de 18 622,38 € HT ;
- Achat de matériel informatique auprès de la société Electro System de Craon (53) pour un montant total de 1 369,51 € HT ;

Soit un montant global de 19 991,89 € HT pour l'équipement mobilier et informatique de la bibliothèque.

A cela s'ajoute, des frais de montage de mobiliers facturés par la société DPC au montant de 2 220,21 € HT et une participation éco contribution d'un montant de 160,63 € HT.

M. le Maire précise que les équipements mobiliers et matériels informatiques concernant l'accueil péri/extrascolaire peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF de la Mayenne.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De retenir le projet d'équipement des espaces Accueil péri/extrascolaire et Bibliothèque tels que présentés ci-dessus ;
- De solliciter une subvention auprès de la CAF de la Mayenne en ce qui concerne l'équipement de l'Accueil péri/extrascolaire ;
- De l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

Nota : Cette délibération annule et remplace les délibérations référencées DCM 2020-03-D-02 et DCM 2020-03-D-03

→REPLACEMENT CLÔTURE ENDOMMAGÉE

DCM2020_06_D_09

RAPPORTEUR : P. HOUDU

EXPOSE : M. Houdu expose au Conseil municipal qu'au regard des dégradations relevées sur la clôture mitoyenne entre le café des sports et le salon de coiffure, occasionnés par les travaux de construction de l'accueil péri/extrascolaire, il y a lieu de procéder au remplacement de cette clôture.

Il donne ensuite connaissance au Conseil des devis sollicités à cet effet auprès de deux entreprises concernant le remplacement de la clôture endommagée par une clôture en lame écran bois composite de couleur gris anthracite, récapitulés dans le tableau suivant :

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Observations</i>
Entreprise MANCEAU	3 236,08 €	
Entreprise DOBAIRE	3 420,00 €	

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de retenir le devis de l'entreprise MANCEAU pour un montant **de 3 236,08 € HT** ;
- de l'autoriser à signer le devis ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. le Maire précise qu'il y aura également des réparations à effectuer sur le bâtiment du Café des Sports à voir ultérieurement.

DECISION : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

3/ DOSSIER ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

➔ BILANS ALSH ET ACCUEIL PERISCOLAIRE/ANNEE 2019

RAPPORTEUR : C. COTTEREAU

EXPOSE : Pour information, M. le Maire communique au Conseil municipal les bilans ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et Accueil périscolaire concernant l'année 2019, établis sous forme de tableaux, par la directrice du service Jeunesse.

BILAN ALSH			
PETITES VACANCES ET ÉTÉ 2019			
DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	31 766,86 €	Participation familles	15 574,08 €
		ALSH PV (inclus garderie et cantine)	6 627,33 €
		ALSH été (inclus garderie et cantine)	8 946,75 €
Bons d'achat bénévoles	300,00 €		
Bénévoles PV	210,00 €		
Bénévoles été	90,00 €		
Electricité	2 916,00 €		
PV : 29 jours X 54 €	1 566,00 €		
Été : 25 jours X 54 €	1 350,00 €		
Eau	486,00 €		
PV : 29 jours X 9 €	261,00 €		
Été : 25 jours X 9 €	225,00 €		
		Participation CAF	13 307,81 €
Assurances	300,00 €	CEJ	10 359,39 €
		Extrascolaire	2 948,42 €
Affranchissement	39,90 €		
Frais de déplacement	378,20 €	Participation MSA	1 532,54 €
		CEJ	1 260,93 €
Alimentation	4 177,56 €	Extrascolaire	271,61 €
Cantine Quekaires	2 966,58 €		
Pain Journault	193,60 €		
Le Morilland	- €	Communes	21 539,65 €
Goûters et cuisine ALSH	1 017,38 €	Houssay	1 677,50 €
		Marigné-Peuton	468,50 €
Petit équipement	5 236,12 €	La Roche-Neuville	19 393,65 €
Impression, publicité..	3 800,00 €		
Autres achats fournitures	1 436,12 €		
Prestation de service	3 552,40 €		
Intervenants	191,00 €		
Sorties	3 361,40 €		
Frais de transport	2 801,04 €		
Minibus	393,52 €		
Cars	2 407,52 €		
TOTAL	51 954,08 €	TOTAL	51 954,08 €
TOTAL 2019 : 54 journées d'ouverture			
Cantine : 634 présences			
EFFECTIFS MATIN	1060	EFFECTIFS AM	964
Houssay	204	Houssay	203
Marigné Peuton	57	Marigné Peuton	53
Hors commune	68	Hors commune	77
Péri matin	496	Péri soir	337
Activités d'jeunes : 109 présences			
TOTAL PV 2019 : 29 journées d'ouverture			
Cantine : 298 présences			
EFFECTIFS MATIN	508 présences	EFFECTIFS AM	434 présences
Houssay	108	Houssay	99
Marigné Peuton	37	Marigné Peuton	33
Hors commune	32	Hors commune	28
Péri matin	277 présences	Péri soir	186 présences
TOTAL été 2019 : 25 journées d'ouverture			
Cantine : 336 présences			
EFFECTIFS MATIN	552 présences	EFFECTIFS AM	530 présences
Houssay	96	Houssay	104
Marigné Peuton	20	Marigné Peuton	20
Hors commune	36	Hors commune	49
Péri matin	219 présences	Péri soir	151 présences
Activités d'jeunes : 109 présences			

Compte tenu du montant important du déficit supporté par la commune de La Roche-Neuville, des négociations vont être entreprises avec les communes de Houssay et Marigné-Peuton, dont les enfants participent à l'Accueil de loisirs péri/extrascolaire.

BILAN PERISCOLAIRE 2019			
MERCREDIS, TAP ET ACCUEIL PERI			
DÉPENSES		RÉCETTES	
Frais de personnel mercredis	8 356,08 €	Participation familles	24 028,96 €
Frais de personnel TAP	9 284,31 €	ALSH (inclus éveil musical, garderie et cantine)	6 248,80 €
Frais de personnel accueil péri	20 556,48 €	Accueil périscolaire	14 791,36 €
Bons d'achat bénévoles	- €	TAP	2 988,80 €
Electricité	9 072,00 €		
Eau	1 512,00 €		
Assurances	424,00 €		
Affranchissement	63,00 €		
Frais de déplacement	457,06 €		
Alimentation	4 467,31 €		
TAP	- €		
Cantine Quelaines	3 847,21 €		
Pain Journault	184,18 €		
Goûters et cuisine ALSH	435,92 €		
Petit équipement	4 907,34 €		
Impression, fournitures de bureau	3 200,00 €	Participation Etat	6 500,00 €
Achats fournitures	1 707,34 €		
		Participation CAF	10 145,62 €
Prestation de service	1 215,00 €		
Intervenants TAP	751,20 €	Participation MSA	35,56 €
Eveil musical	360,00 €		
Sorties / intervenant ALSH	103,80 €		
Frais de transport	185,81 €	Communes	19 790,25 €
Gazole minibus	185,81 €	Houssay	635,65 €
Cars	- €	Marigné-Peuton	154,15 €
		La Roche-Neuville	19 000,45 €
TOTAL	60 500,39 €	TOTAL	60 500,39 €
<i>135 jours TAP</i>			
<i>169 jours d'école</i>			
<i>34 mercredis après-midis</i>			
2019 : 34 mercredis après-midis			
Cantine : 981 repas			
Après-midis : 436 présences	Houssay	138	
	Marigné Peuton	33	
	Hors commune	22	
Enfants qui prennent le minibus : 230 présences			
Péri soir : 356 présences			
Enfants du foot : 204 présences			

➔ **BUDGETS PREVISIONNELS ALSH ET ACCUEIL PERISCOLAIRE/ANNEE 2020**

RAPPORTEUR : C. COTTEREAU

EXPOSE : M. le Maire communique au Conseil municipal les budgets prévisionnels ALSH et Accueil périscolaire concernant l'année 2020, établis sous forme de tableaux, par la directrice du service Jeunesse.

BUDGET PRÉVISIONNEL ALSH PETITES VACANCES ET ÉTÉ 2020			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Frais de personnel	36 258,81 €	Participation familles	16 300,00 €
		ALSH PV (inclus garderie et cantine)	7 200,00 €
		ALSH été (inclus garderie et cantine)	9 100,00 €
Bons d'achat bénévoles	300,00 €		
Bénévoles PV	210,00 €		
Bénévoles été	90,00 €		
Electricité	3 416,00 €		
PV : 37 jours X 56 €	2 072,00 €		
Été : 24 jours X 56 €	1 344,00 €		
Eau	671,00 €		
PV : 37 jours X 11 €	407,00 €		
Été : 24 jours X 11 €	264,00 €		
Assurances	120,78 €		
Affranchissement	46,40 €	Participation CAF	13 350,00 €
		CEJ	10 400,00 €
Frais de déplacement	400,00 €	Extrascolaire	2 950,00 €
Alimentation	4 300,00 €		
Cantine Quelaines	3 000,00 €	Participation MSA	272,00 €
Pain Journault	200,00 €	CEJ	
Le Morillard	- €	Extrascolaire	272,00 €
Goûters et cuisine ALSH	1 100,00 €		
Petit équipement	5 400,00 €	Communes	27 590,99 €
Impression, publicité..	3 900,00 €	Houssay	1 900,00 €
Autres achats fournitures	1 500,00 €	Marigné-Peuton	470,00 €
		La Roche-Neuville	25 220,99 €
Prestation de service	3 600,00 €		
Intervenants	200,00 €		
Sorties	3 400,00 €		
Frais de transport	3 000,00 €		
Minibus	400,00 €		
Cars	2 600,00 €		
TOTAL	57 512,99 €	TOTAL	57 512,99 €
<i>37 jours de petites vacances</i>			
<i>24 jours été (juillet + août)</i>			

**PRÉVISIONNEL PÉRISCOLAIRE 2020
MERCREDIS, TAP ET ACCUEIL PÉRI**

<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Frais de personnel mercredis	9 265,95 €	Participation familles	28 500,00 €
Frais de personnel TAP	11 156,14 €	ALSH (inclus éveil musical, garderie et cantine)	7 000,00 €
Frais de personnel accueil péri	18 769,09 €	Accueil périscolaire	15 000,00 €
Bons d'achat bénévoles	30,00 €	TAP	6 500,00 €
Electricité	9 688,00 €		
Eau	1 903,00 €		
Assurances	342,54 €		
Affranchissement	34,80 €		
Frais de déplacement	480,00 €		
Alimentation	4 550,00 €		
TAP	-		
Cantine Quelaines	3 900,00 €		
Pain Journault	200,00 €		
Goûters et cuisine ALSH	450,00 €		
Petit équipement	5 100,00 €	Participation Etat	6 500,00 €
Impression, fournitures de bureau	3 300,00 €	Participation Etat = 50 € X 130 élèves	
Achats fournitures	1 800,00 €		
		Participation CAF	10 150,00 €
Prestation de service	2 000,00 €		
Intervenants TAP	800,00 €	Participation MSA	35,00 €
Eveil musical	1 050,00 €		
Sorties / intervenants ALSH	150,00 €		
Frais de transport	200,00 €	Communes	18 334,52 €
Gazole minibus	200,00 €	Houssay	800,00 €
Cars	-	Marigné-Peuton	200,00 €
		La Roche-Neuville	17 334,52 €
TOTAL	63 519,52 €	TOTAL	63 519,52 €
		<i>138 jours TAP</i>	
		<i>173 jours d'école</i>	
		<i>35 mercredis après-midis</i>	
		<i>Electricité : 56 € X 173 jours</i>	
		<i>Eau : 11 € X 173 jours</i>	

➔ **FIXATION DES TARIFS/ANNEE 2020-2021**

DCM2020_06_D_10

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE et C. COTTEREAU

EXPOSE : M. le Maire et Mme Cottereau informent le Conseil municipal que les tarifs afférents aux accueils périscolaire et extrascolaire sont fixés pour l'année scolaire et réévalués chaque année.

Ils informent le Conseil de la demande formulée par le Conseil d'école visant à modifier le mode de calcul des tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir, afin d'établir une équité au niveau de la facturation des familles, en tenant compte du temps de présence des enfants.

Compte tenu de ces informations, le Conseil municipal est invité à fixer les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs afférents aux accueils périscolaire et extrascolaire, en tenant compte de la demande formulée par le Conseil d'école, et en appliquant une augmentation de 2 %, comme suit :

TARIFS 2020-2021			
	<i>TARIF FAMILLES</i>		<i>TARIFS PARTICIPATION COMMUNES (HOUSSAY ET MARIGNE PEUTON)</i>
	<i>Q.F. ≤ à 900€</i>	<i>Q.F. > à 900€</i>	
Demi-journée ALSH	4,90 €	5,10 €	5 € par enfant
Journée ALSH	9,80 €	10,20 €	10 € par enfant
Petite journée sortie (sans repas)	12,25 €	12,75 €	10 € par enfant
Grande journée sortie (sans repas)	14,80 €	15,30 €	10 € par enfant
Nuitée ou soirée ALSH (repas inclus)	5,10 €	5,60 €	5 € par enfant
Activités simples 11-15 ans	4,95 €	5,20 €	5 € par enfant
Activités extérieures 11-15 ans	12,25 €	12,75 €	10 € par enfant
Repas			
Repas enfant		3,95 €	
Repas adulte		7,00 €	
Accueil périscolaire			
Accueil périscolaire matin : 7h15-8h50	1,73 €	1,83 €	
Accueil périscolaire matin : 8h01-8h50	0,91 €	0,96 €	
Accueil périscolaire soir			
Accueil périscolaire soir : 16h30-18h45	2,45 €	2,55 €	
Accueil périscolaire soir : 16h30-17h45	1,36 €	1,42 €	
Pénalité de retard périscolaire ou non respect des règlements			
		2,55 €	
Eveil musical			
		2,55 €	
Enfants du foot qui reviennent à l'accueil de loisirs après le sport			
		0,82 €	
TAP			
		0,82 €	

DECISION : Après un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire et précise que ces tarifs pourront être revus dans quelques mois si besoin. Quant aux participations des communes de Houssay et Marigné-Peuton, elles seront révisées ultérieurement.

➔ **FIXATION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEUR/ANNEE 2020-2021**

DCM2020_06_D_11

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE ET C. COTTEREAU

EXPOSE : M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs de rémunération des animateurs ALSH pour l'année 2020/2021.

PROPOSITION : M. le Maire rappelle les tarifs de rémunérations attribuées aux animateurs pour l'année 2019/2020 et invite le Conseil municipal à se prononcer sur le barème à appliquer pour l'année 2020/2021.

DECISION : Au regard des éléments exposés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs de rémunérations des animateurs ALSH comme suit :

RÉMUNÉRATION ANIMATEURS - Septembre 2020 à août 2021				
Stagiaire BAFA	54,30 € par journée			
Titulaire BAFA	64,75 € par journée		Rémunération bénévoles	Bons d'achat intersport
			Demi-journée	15 €
Nuitée			Journée	30 €
3h X SMIC				

4/ OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

DCM2020_06_D_12

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de permettre le règlement des factures d'investissement dans l'attente notamment du versement des subventions en cours.

Il présente ensuite au Conseil municipal les propositions qu'il a reçues du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €.

<i>Banque</i>	<i>Index Euribor 3 mois</i>	<i>Marge</i>	<i>Taux</i>	<i>Frais de dossier</i>	<i>Commission d'engagement</i>
Crédit Agricole	-0,273% * (Mai 2020)	0,60%	0,60%	néant	0,20% (300 €)
Crédit Mutuel	-0,25%	0,90%	0,90%	450€	néant

*Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de financement la moins disante à savoir l'offre de la Caisse du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et invite le Conseil municipal à délibérer.

DECISION : Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour l'ouverture de crédits et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de **150 000 Euros**, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0.60 %, soit à ce jour 0.60 %

Prélèvement des intérêts : trimestriel par débit d'office

Commission : 0,20% l'an (prélèvement à la mise en place)

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Jean-Paul FORVEILLE, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

POUR INFORMATION : M. le Maire rend compte au Conseil municipal des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil municipal concernant le Droit de Préemption Urbain. Quatre

dossiers ont été traités depuis la dernière réunion du Conseil municipal du 4 mars 2020 (délibération n° DCM 2017-06-D-03 du 15 juin 2017).

M. le Maire a ainsi déclaré abandonner le Droit de Préemption Urbain pour les dossiers énoncés ci-dessous :

<i>Informations propriétés</i>			<i>Zone PLU</i>
<i>Propriétaire</i>	<i>Adresse propriété</i>	<i>Parcelles concernées</i>	
M. BOURDOISEAU Claude	Rue de Bretagne	AC 81 – 00ha06a80ca	UB
M. ANAISE Romain et Mme JOURNAULT Allisson	7 rue Victor Hugo	AA 41 – 00ha05a76ca	UB
M. PLESSIS Laurent et Mme GILBERT Jessica	18 La Davière	AA 93 – 00ha14a10ca	UB
Consorts BOURBON	3 rue des Vignes	AC 5 – 00ha09a83ca	UB

6/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

DCM2020_06_D_13

M. le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, et de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants ; la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une **liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal**. Il convient par conséquent de dresser une liste de 24 noms.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la liste suivante :

1 - M. AUBERT Lucien	
2 - M. DE CHAVAGNAC Jacques	
3 – Mme BESNIER Isabelle	
4 - Mme BUCHOT Nadia	
5 - M. CHAUDET Robert	
6 - M. GAUTIER Jacques	
7 - M. POUTIER Christophe	
8 - M. MELIN Bernard	
9 - Mme BROSSIER Nadine	
10 - M. MARECHAL Jean-Marie	
11 - Mme BRIELLES Christine	
12 – Mme BRUNEAU Annick	
13 – Mme CHARTIER Nathalie	<i>Conseillère municipale</i>
14 – M. DELOGÉ Christophe	<i>Conseiller municipal</i>
15 – M. CHAUVEAU Jean-Marie	<i>Conseiller municipal</i>
16 – M. TALOIS Matthieu	<i>Conseiller municipal</i>
17 – M. HOUDU Philippe	<i>Conseiller municipal</i>
18 – M. TAROT Jean-Yves	<i>Conseiller municipal</i>
19 – Mme AUBERT Alexandra	<i>Conseillère municipale</i>
20 – Mme MICHEL Florence	<i>Conseillère municipale</i>
21 – Mme PLANCHENAULT Nicole	<i>Conseillère municipale</i>
22 – Mme POILANE Anne	<i>Conseillère municipale</i>
23 – M. LEGRAND Jérôme	<i>Conseiller municipal</i>
24 – M. PAILLARD Pascal	<i>Conseiller municipal</i>

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RAPPORTEURS : JP FORVEILLE ET C. DELOGÉ

Diverses informations sont communiquées au Conseil municipal :

- ✓ Le dossier d'implantation d'une voie douce entre Loigné-sur-Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne avance et est en bonne voie.
- ✓ Les travaux de viabilisation de la tranche 4 du lotissement du Stade à Loigné sur Mayenne viennent de démarrer.
- ✓ Le projet de création d'un lotissement communal d'habitation à Saint-Sulpice est à l'étude ; l'acte d'achat du terrain a été signé ce jour.
- ✓ La création d'un parking près du cimetière de Saint-Sulpice est évoquée dans le cadre d'un aménagement de sécurité, moyennant l'achat d'un terrain contigu.

- ✓ La vente d'une parcelle de terrain au Petit Parc à Saint-Sulpice, contiguë à la propriété RAIMBAULT, est décidée au prix de 2 € le mètre carré, dans le cadre d'un dossier de régularisation cadastrale.
- ✓ L'attribution de dictionnaires aux élèves partant au collège : compte tenu de la fin imminente de l'année scolaire en cours, et du manque de temps pour la commission de travailler sur le sujet cette année, les dictionnaires seront remis comme auparavant par les communes historiques de Loigné sur Mayenne et de Saint-Sulpice à leurs enfants respectifs partant au collège selon les critères établis par chacune d'entre elles. Etant entendu que la remise de ces dictionnaires devra être harmonisée au niveau de la commune de La Roche-Neuville en fin d'année scolaire 2020/2021.
- ✓ Opération « Argent de poche » : 6 dossiers complets ont été déposés en mairie à ce jour ; une réflexion va être menée quant à la réalisation de l'opération cette année, compte tenu du contexte de crise sanitaire.
- ✓ Fusion du Club de football : pour information, le Club de Football (AS Loigné) de Loigné sur Mayenne a fusionné avec le Club de Football de Laigné.
- ✓ Formations et conférences 2020 proposées par l'AMF 53 aux élus municipaux : les formations et conférences proposées par l'AMF 53 seront communiquées aux élus par mail dès réception ; ceux que cela intéresse pourront s'y inscrire.
- ✓ Date réunion de la commission Voirie : Samedi 4 Juillet 2020 – RV à 7h45 sur le parking de la mairie à Loigné sur Mayenne.
- ✓ Date réunion de la commission Bibliothèque : Samedi 20 juin 2020 à 10h00 à Loigné sur Mayenne.
- ✓ Date réunion de la commission Cadre de vie : Vendredi 19 juin 2020 à 20h00 à Saint-Sulpice avec les bénévoles de Saint-Sulpice.

ORGANISATION DE FIN D'ANNEE AVEC LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

- ✓ *Visite des infrastructures des deux communes*
- ✓ *Réunion d'information sur les budgets*
- ✓ *Réunion sur les projets de mandat*
- ✓ *Soirée de remerciements des anciens élus*
- ✓ *Repas des aînés : reporté en fin d'année si la situation sanitaire le permet*
- ✓ *Rencontre avec le prêtre de la paroisse suite à la réfection de la toiture de l'église de Saint-Sulpice et du calvaire de la rue des Vignes à Loigné sur Mayenne*
- ✓ *Inauguration de l'accueil péri/extrascolaire et de la bibliothèque : à prévoir avant fin 2020*
- ✓ *Conseil municipal d'enfant 2019/2020 : réunion de fin d'année scolaire à voir (début juillet 2020 ?*